



## Les Balcons du Lomont

Communauté de Communes

Rue Jules Ferry  
25310 Blamont

☎ 03 81 35 18 12

☎ 03 81 35 18 19

balcons-du-lomont@pays-du-lomont.com

### Conseil de Communauté

*Glax, le 2 mars 2004*  
*Compte rendu*

- Présents :** Pierre CHATELAIN, Rachida SAOUEL, Joseph PEREA (suppléant), Jérôme GRIENENBERGER, Bernard OSIOWSKI, Christian DEVILLAIRS, Maurice GERARD, Pascal TOURNOUX, Maryse VUILLEMIN, Claude PERROT, Didier PEPIOT, Jean-Claude TIERCIN, Rémi POETE, Serge DELFILS, Sylviane DOUCELANCE, Guy SCHERRER, Laurence GRABER, Martine DECHAUX, Gérard BIZE, Pierre JUILLARD, Michel REMOND, Jean-Marie GAUME, Christian MAILLARD, Claude OCCIONI, Christian METHOT, Jean-Marie LABRIET, Arlette DUBAIL, Pierre VERPILLOT, Catherine MEUNIER, René BOUVROT, Yvan MEUNIER, Roselyne VANNIER, Michel JACOTTET, Michel BALIZET, Bernard FOURNIER, Philippe BOITEUX, Jean-Claude DUPUIS, Alain CENNI, Jean-Pierre BRANDELET, Jean Louis WIEDMER
- Excusés :** Bruno PAGETTI (procuration à M. GERARD), Patrick JOBARD (procuration à G. SCHERRER) Catherine DUBILLARD (procuration à G. BALIZET), Georges HABERSTICH, Rémi LAPPRAND, Pascal BRENET
- Absents :** Evelyne MAUGUE, Catherine DORGET, Josiane RAPENNE

Le Conseil s'est régulièrement réuni sous la présidence de Claude Perrot.  
Michel REMOND a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Claude Perrot ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- **Compétence Schéma Directeur d'Assainissement**
- **Programmation 2004**
  - ✓ Projet Petite Enfance
  - ✓ Projet de circuits VTT
- **Personnel**
  - ✓ Création d'un poste d'adjoint administratif
  - ✓ Régime Indemnitare
- **Point sur les commissions et questions diverses**

Avant d'entamer l'ordre du jour, Claude PERROT présente à l'assemblée Christophe Aymoz stagiaire pour la Communauté de communes. Actuellement étudiant à l'IUP de Montbéliard en Génie de l'environnement, il travaillera pendant 4 mois sur l'opportunité d'un transfert des compétences assainissement autonome et/ou collectif à la Communauté de communes, sujet choisi pour son mémoire de maîtrise. Le stage n'est pas rémunéré.

Par ailleurs, Claude Perrot tient à apporter quelques informations complémentaires avant de présenter les projets.

En effet dans l'optique du budget 2004, il est nécessaire de prendre en compte l'augmentation de la DGF (X2) et une dotation de péréquation du département qui s'élève à 4500 €.

Concernant la procédure de déclaration d'intérêt communautaire au coup par coup, Claude PERROT reconnaît que c'est une procédure lourde. Toutefois, elle permet d'informer réellement les conseils municipaux sur les activités de la Communauté de communes.

## 1 - Extension des Compétences : Schéma Directeur d'Assainissement

---

Suite à la délibération du Conseil de communauté du 20 janvier dernier demandant à la DDAF d'entreprendre l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un SDA, le Sous-Préfet a demandé de la retirer, la Communauté de communes n'ayant pas la compétence. En effet les services de la Sous-Préfecture estiment que cette action ne relève pas de la compétence « *aménagement de l'espace* ».

Ainsi le Président propose une extension des compétences de la Communauté de communes. Il est à rappeler que cette compétence est limitée à la réalisation d'un SDA.

La nouvelle rédaction des statuts serait donc la suivante, telle qu'elle est reproduite ci-après :

- ⇒ Compétences Optionnelles :
  - Protection et mise en valeur de l'environnement :
    - Collecte et traitement des ordures ménagères et déchets assimilés, dont les politiques de tri sélectif et de déchetteries. (*compétence initiale inchangée*)
    - Programme d'action visant à l'amélioration de l'environnement intégrant d'éventuels programmes d'entretien et de mise en valeur des espaces naturels qui auront été déclarés d'intérêt communautaire. (*compétence initiale inchangée*)
    - Assainissement :
      - ✓ Etude et réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement intercommunal
      - ✓ Suivi de l'assainissement autonome. (*compétence initiale inchangée*)

Après délibération, il est accepté à l'unanimité :

- d'adopter l'extension des compétences à la réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement
- de demander aux maires des communes membres de mettre cette modification à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.
- de demander à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts tels que décrits ci-dessus.

## 2 - Modification du Règlement des Ordures Ménagères.

---

Lors du Conseil de communauté du 20 janvier dernier, une modification du règlement des ordures ménagères a été adoptée. Or le Sous-Préfet a informé que des points du règlement étaient susceptibles d'être litigieux.

Ainsi il est proposé une nouvelle modification. La notion de prise en compte au premier janvier est retirée et la dégressivité des tarifs est justifiée par la volonté de « *coller au plus près du service rendu* ».

Après délibération la modification est adoptée à l'unanimité.

## 3 - Projet d'étude pour la réalisation de boucles VTC

---

Ce projet avait déjà été évoqué lors d'une précédente réunion. La commission de Bruno PAGGETTI était alors chargée de rencontrer Monsieur BILLEREY de l'ONF pour revoir la proposition.

Une nouvelle proposition de l'ONF a été remise. Elle prend en compte le fait qu'une partie du travail de recensement des intérêts touristiques de la Communauté de communes a déjà été fait par le Syndicat du Pays du Lomont.

Le coût de l'étude est ainsi divisé par deux soit 6 912,88 € TTC, sachant qu'il peut être financé en partie par le contrat FIDEL (cf fiche projet).

Après délibération, le Conseil de communauté adopte la proposition à l'unanimité.

## 4 - Projet d'accueil de la Petite Enfance

---

Claude PERROT, animateur de la commission « Petite Enfance », demande à Pierre CHATELAIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, d'animer le débat.

Pierre CHATELAIN demande à Claude PERROT de présenter le projet de la commission « Petite Enfance »

Avant de détailler les différents points, Claude PERROT fait un rappel historique et précise que la commission se réunit depuis près de deux ans sur ce sujet en partenariat avec la CAF.

Le projet s'articule autour de deux axes :

- Maintenir une structure d'accueil fixe : les Farfadets puis une autre sur le secteur Abbevillers / Meslières
- Proposer une structure souple coordonnant l'accueil de la Petite enfance sur tout le territoire de la Communauté de communes (Relais Assistantes Maternelles puis crèche Familiale)

En voici le détail qui a été envoyé à chaque délégué.

A la demande de certains membres de la commission ont été rajoutées au projet initial des simulations de coût d'investissement et de fonctionnement pour la création d'une structure fixe et d'une crèche familiale. Ces coûts proviennent de statistiques. Ils sont simplement indicatifs.

1. Création d'un Relais Assistantes Maternelles : un emploi dédié à l'information des familles, des assistantes maternelles, à leur mise en réseau ; tenant des permanences dans chacune des communes. Un relais auprès des habitants pour la mise en oeuvre de la politique Petite Enfance

<b>Relais d'assistantes maternelles :</b>		<b>42 000 €</b>
Financement :	CAF	16 000 €
	CG 25	9 000 €
	Contrat Enfance (CAF)	8 700 €
	<b>Communauté de communes</b>	<b>8 300 €</b>

2. la substitution de la Communauté aux communes dans le financement de la mini crèche « Les Farfadets ». A l'avenir la Maison de retraite de Blamont s'engage à garder la structure dans ses locaux avec toutes les conséquences qui s'imposent.

<b>Fonctionnement de la Mini-crèche Halte garderie « Les Farfadets »</b>		<b>60 000 €</b>
Financement :	Contrat Enfance (CAF)	36 000 €
	CG	12 000 €
	<b>Communauté de communes</b>	<b>12 000 €</b>

3. Création d'une structure sur Abbevillers du même type que celle de Blamont.

➤ **Simulation d'investissement pour la création d'une structure sur Abbevillers :**

<b>Création d'une structure sur Abbevillers / Meslières (bâtiment neuf)</b>				
Nombre de places	1	5	8	10
<b>Crèche collective</b>	20 656,84 €	103 284,20 €	165 254,72 €	206 568,40 €
<i>Part communautaire</i>	8 262,74 €	41 313,68 €	66 101,89 €	82 627,36 €
<b>Halte garderie</b>	12 470,33 €	62 351,65 €	99 762,64 €	124 703,30 €
<i>Part communautaire</i>	4 988,13 €	24 940,66 €	39 905,06 €	49 881,32 €

<b>Rénovation d'un bâtiment existant</b>				
Nombre de places	1	5	8	10
<b>Crèche collective</b>	5 991,25 €	29 956,25 €	47 930,00 €	59 912,50 €
<i>Part communautaire</i>	2 396,50 €	11 982,50 €	19 172,00 €	23 965,00 €
<b>Halte garderie</b>	4 497,25 €	22 486,25 €	35 978,00 €	44 972,50 €
<i>Part communautaire</i>	1 798,90 €	8 994,50 €	14 391,20 €	17 989,00 €

➤ **Simulation de fonctionnement d'une structure sur Abbevillers (crèche Halte Garderie)**

	Nombre de places	1	10	20
<b>Coût total</b>		13 838,00 €	138 380,00 €	276 760,00 €
<i>Part de la Communauté sous contrat Enfance</i>		3 597,88 €	35 978,80 €	71 957,60 €

4. la création d'une crèche familiale. Les assistantes maternelles deviennent les employées de la structure.

⇒ **Simulation de fonctionnement d'une crèche Familiale sur la Communauté de communes**

	Nombre de places	1	10	20
<b>Coût total</b>		11 792,00 €	117 920,00 €	235 840,00 €
<i>Part de la Communauté sous contrat Enfance</i>		2 712,16 €	27 121,60 €	54 243,20 €

Claude Perrot précise que les deux premiers points sont programmables en 2004 et que les deux autres points peuvent être mûris. Le projet présenté est un cadre. Tout investissement ou embauche de personnel seront, quoiqu'il, en soit l'objet de nouvelles délibérations.

Maurice GERARD souhaite apporter quelques remarques au nom de la Commune d'Autechaux Roide. En effet, les conseillers municipaux s'interrogent sur l'opportunité de ce projet et auraient préféré une simple aide à l'association des Farfadets et attendre quelque temps avant d'entreprendre cette action dont le coût paraît important. Il apparaît également que ce projet doit prendre en compte également le problème du périscolaire.

Gérard BIZE demande à Claude Perrot de confirmer que ce projet n'est pas simplement une opportunité de sauver une association de Blamont. Ce en quoi Claude PERROT engage sa responsabilité de Président et défend que dans ce projet il n'est aucunement question d'un délaissement des Farfadets par la Commune de Blamont.

Arlette DUBAIL intervient en précisant que le projet d'accueil de la Petite Enfance repose sur une expérience réussie menée par l'Association des Farfadets. La Communauté de communes doit bénéficier de cette expérience pour l'étendre à l'ensemble du territoire.

Jean-Claude TIERCIN précise que si cette association dirigée par des bénévoles était un peu plus soutenue par les collectivités, cela leur redonnerait un plus de motivation et les communes pourraient tirer profit de ces personnes expérimentées.

Laurence GRABER demande quelle est la dette de l'Association.

Claude PERROT précise que les Farfadets n'ont pas de dettes mais simplement un déficit de fonctionnement en 2003.

Le Conseil de communauté, l'exposé du Président entendu et après avoir délibéré :

- ⇒ Approuve le projet présenté dans son ensemble
- ⇒ Approuve la programmation dès 2004 des étapes 1 & 2
- ⇒ Demande au Président d'engager une procédure de déclaration d'intérêt communautaire du projet au titre de la compétence « *accueil de la Petite Enfance* »
- ⇒ Si l'action est déclarée d'intérêt communautaire, autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès des organismes et collectivités susceptibles d'apporter une aide financière (Etat, Région, Département, Caisse d'allocation Familiale)

**Résultat du Vote : Voix pour : 28    Voix contre : 5    Abstentions : 10**

**5 - « Les Petits Citoyens ».**

Claude PERROT rappelle que la commission « *Information* » animée par Rémi LAPPRAND avait proposé de faire un partenariat avec l'Association des Petits Citoyens. Les instituteurs de la Communauté de communes étant d'accord il est proposé de valider cette proposition d'action. Il s'agit d'un abonnement

de 4 numéros d'une petite revue pédagogique sur l'exercice de la citoyenneté des enfants. Cette revue sera distribuée à l'ensemble des enfants scolarisés dans les écoles de la Communauté de communes. Suite à une question de Claude OCCIONI, Claude PERROT précise qu'il n'y a aucune orientation politique diffusée par ces revues.

## 6 - Création d'un poste d'adjoint administratif.

---

Claude PERROT explique la nécessité pour la Communauté de communes de s'adjoindre une personne chargée du secrétariat. En effet les charges relatives au fonctionnement administratif de la Communauté s'accroissent et la compétence « *Ordures ménagères* » nécessite un suivi important.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- la création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps partiel (17h50) avec effet au 3 mai 2004  
La création de ce poste, est devenue nécessaire afin de répondre à l'accroissement des tâches qui incombent à l'administration de la Communauté de communes.  
Les crédits nécessaires sont prévus au budget
- La constitution d'un jury à partir des membres du bureau.

## 7 - Régime Indemnitare IFTS

---

Suite à l'accroissement de travail de la Communauté de communes, Claude PERROT propose d'instaurer une indemnité forfaitaire pour travail supplémentaire à l'intention de Marc LACOMBE, agent de développement de la Communauté de communes.

Les agents susceptibles de bénéficier de ces indemnités sont classés en trois catégories. Les montants moyens annuels de l'indemnité pour travaux supplémentaires sont fixés pour chaque catégorie par arrêté.

- 1ère catégorie : les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un grade dont l'indice brut terminal est supérieur à 780
- 2ème catégorie : les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un grade dont l'indice brut terminal est inférieur ou égal à 780
- 3ème catégorie : les fonctionnaires de catégorie B (ne relevant pas de l'IFTS)

L'arrêté du 14 janvier 2002 fixe les montants moyens annuels comme suit :

- ✓ 1ère catégorie : 1 372 €
- ✓ 2ème catégorie : 1 006 €
- ✓ 3ème catégorie : 800 €

Le montant des attributions individuelles ne peut excéder huit fois le montant moyen annuel attaché à la catégorie à laquelle appartient l'agent.

**Le montant de l'IFTS varie suivant le supplément de travail fourni et l'importance des sujétions auxquels le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice effectif de ses fonctions.** Ces montants moyens mensuels sont indexés sur la valeur du point fonction publique.

Le versement de l'IFTS se fera mensuellement.

Cette indemnité ne peut être cumulée ni avec une autre indemnité pour travaux supplémentaires, ni avec l'indemnité d'administration et de technicité prévue par le décret du 14 janvier 2002, ni avec une logement accordé par nécessité absolue de service.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accepter cette proposition dans les conditions exposées ci-dessus.

## 8 - Commission Périscolaire

---

Suite aux demandes de délégués pour mener une réflexion sur l'accueil périscolaire, Claude PERROT propose la constitution d'une commission.

Laurence GRABER est volontaire pour en être l'animatrice.

Arlette DUBAIL, Claude PERROT, Pascal TOURNOUX, Jérôme GRIENENBERGER, Michel JACOTTET, Sylviane DOUCELANCE, Christian MAILLARD, Pascal BRENET souhaitent être membre de la commission.

La commission est également ouverte à toute personne non déléguée mais volontaire.

## 9 - Commission « Maison de Repos » d'Abbevillers

---

Pierre CHATELAIN fait le bilan des deux premières réunions de la commission.

Un état des lieux a été fait. Deux visites ont été proposées.

Un premier chiffrage a été proposé par un architecte. Ce chiffrage est disponible pour les délégués dans chaque mairie.

En terme d'occupation possible, plusieurs pistes sont en réflexion :

Accueil de la petite Enfance, accueil d'un médecin ou autre professionnel de la santé, atelier d'artisans, activités tertiaires.

Suite à un contact avec IEN, entreprise chargée de la gestion de la pouponnière d'entreprises à Etupes, il a été émis l'idée de lancer un appel à projets.

La Commission doit se réunir pour définir un cahier des charges.

Jérôme GRIENENBERGER, membre de la commission rajoute qu'il a été aussi émis l'idée de faire de l'accueil de personnes âgées valides.

Alain CENNI rajoute qu'il peut être envisagé de partager l'utilisation de la maison entre la Communauté de communes et la commune d'Abbevillers.

## 11 - Délégués au SIEVOM

---

Jean-Claude TIERCIN demande à ce que soient désignés les délégués suppléants au SIEVOM. En effet, seuls les titulaires avaient été désignés lors de l'adhésion de la Communauté de communes au SIEVOM.

Le Président expose qu'il est nécessaire de désigner des suppléants aux délégués de la Communauté de communes au Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Valorisation des Ordures Ménagères.

Le Président fait appel à candidatures :

P. Tournoux, Sylviane Doucelance, Joseph Péréa, Serge Delfils, C. Herzog, Michel Fernette, Christian Maillard, Christian Méthot, Roselyne Vannier, Michel Balizet, P. Gossmann, Jean-Pierre Brandelet sont candidats.

Le Conseil de Communauté désigne à l'unanimité P. Tournoux, Sylviane Doucelance, Joseph Péréa, Serge Delfils, C. Herzog, Michel Fernette, Christian Maillard, Christian Méthot, Roselyne Vannier, Michel Balizet, P. Gossmann, Jean-Pierre Brandelet comme délégués suppléants de la Communauté de communes au SIEVOM.

Par ailleurs, le Président expose que les délégués Pierre Chatelain, Pascal Tournoux et Maryse Amey ne souhaitent pas être délégués au Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Valorisation des Ordures Ménagères.

Le Président fait appel à candidatures :

Maryse Vuillemin, Rachida Saouel et Philippe Boiteux sont candidats.

Le Conseil de Communauté désigne à l'unanimité Maryse Vuillemin, Rachida Saouel et Philippe Boiteux comme délégués de la Communauté de communes au SIEVOM.

L'ordre du jour étant épuisé, Claude Perrot clôt la séance.

Un verre de l'amitié est offert par la commune de Glay.

